Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 27 Mai 1886 No. 32.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernan le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

JE L'AI PERDUE.

Je l'ai perdue ; elle était blonde,
Autant qu'un rayon de soleil,
Et son éclat pur et vermeil,
Faisait envie à tout le monde.

Depuis bien longtemps je l'aimais,
J'aimais sa taille un peu cambrée
Soutenant sa tête dorée ;
Et nous ne nous quittions jamais.

Quoiqu'elle fut sensible et tendre,
Elle avait un petit défaut.
C'était de piquer comme il faut,
Lorsqu'on ne savait pas la prendre.

Hier hélas ! ....nons avions été
Chômer ensemble à Pierreville.
Mais voilà qu'en revenant en ville
Je vois qu'elle m'avait quitté.

Quand me planta là l'infidèle ?
Un larron me la ravit-il ?
Ou par un saut vif et subtil
D'elle-même me quitta-t-elle ?

Je n'en sais rien, mais sur ma foi,
J'eus du chagrin, je vous le jure,
Et, fort peiné de l'aventure,
Triste, je rentrai chez moi.

Adieu donc, inconstante..., ingrate !...
Demain bien sûr tu te pendras,
Au cou d'un ....
Ne pleurez donc pas,
C'est l'épingle de ma cravate.

" Castor."

LES ENFANTS SONT PARTIS.

Ils sont partis !......un lourd silence
Envahit toute la maison,
Ces murs qu'éclairait leur présence
Se font noirs comme une prison.

Moi je m'en vais, pauvre âme en peine,
Par les chambres, les corridors,
Ramassant un jouet qui traine,
Rangeant tous leurs menus trésors.

Les rois de ces petits royaumes
Je crois voir de sombres fantômes
Dans les coins où brillaient leurs yeux.

Adieu le bruit, les jeux......les trêves
Où mes maux étaient adoucis ;
Me voilà seul avec mes rêves......
Je veux dire avec mes soucis.

Victor de Laprade.

Le Capital et le Travail.

Ceux qui cherchent à démontrer qu'il y a nécessairement, un antagonisme entre le capital et le travail sont loin de la vérité. Dans ce pays libre tout homme qui travaille peut, s'il a le sentiment de l'économie et de l'ordre, accumuler un surplus et devenir ainsi un capitaliste, à moins que la maladie me le frappe ou qu'il me lui arrive des catastrophes imprévues. C'est généralement par l'esprit de sacrifice que les grandes fortunes de ce pays ont été fondées. Comme l'argent est le créateur d'autre argent, ceux qui furent assez heureux d'avoir la force d'esprit nécessaire pour se priver de certaines choses accessoires, se trouvèrent bientôt à la tête d'un petit surplus qu'ils ont diligemment mis dans les affaires et dont les proportions se sont accrues en progression géométrique.

C'est avec satisfaction et plaisir que l'on pense à ce que tant de jeunes hommes sont arrivés par le sacriffce et la bonne conduite, à mettre de côté chaque année une partie de leurs salaires, de façon qu'après un certain nombre d'années de travail suivi, ils sont à leur tour devenus des capitalistes et ont pu faire des profits en utilisant le travail des autres. Leurs économies accumulées servent à toute la communauté et surtout à ceux qui sont forcés de travailler pour des gages ; car si le capital n'existait pas il n'y aurait pas de gages et les hommes seraient forcés de retourner à l'état demi sauvage où chacun travaillait pour soi et les entreprises que le monde à vu naître cesseraient d'être. Le capital devient l'ennemi du travail lorsque le capiliste se refuse à s'en servir lui-même ou de le prêter à ceux qui ont la capacité et le désir de s'embarquer dans les entreprises légitimes. Le vieux fermier qui enterre son argent, ou l'avare qui l'amasse et le cache dans un vieux bas de laine est un ennemi du travail et mérite notre mépris, mais l'homme qui muni d'intelligence et d'énergie emploie ses capitaux en entreprises grandes ou petites, selon ses moyens, où il peut donner un emploi rémunérateur à ses concitoyens, est l'ami du travail et tous les travailleurs à gages ont le plus grand intérêt dans l'abondance des capitaux.

Moniteur du Commerce.

Statistique Agricole.

Les derniers livres bleus con- agriculture. Il appert, d'après ces calculs qu'il y a environ 700,000 agriculteurs au Canada, et le produit total de leur travail comprend ce qui suit : 149,000,000 de minots des différentes espèces de céréales, 104,000,000 de minots de légumes ; 106,000,000 de livres de beurre et de fromage ; 13,000,000 de minots de pommes ; 4,000,000 de livres de raisin et 5,000,000 de tonnes de foin, mais ce dernier chiffre ne comprend pas les milliers de tonnes de foin sauvage récoltées dans le Nord-Ouest.

Sur l'immense étendue de la confédération il y a 50,000,000 d'acres de terre non occupée ; 22,000,000 d'acres défrichés en tout ou en partie ; 5,000,000 d'acres ensemencés : et 6,000,000 d'acres en pâturage, sans compter les immenses prairies du Nord-Ouest qui s'étendent sur une surface de 300 lieues, de Winnipeg aux Montagnes Rocheuses

Le bétail dans la Confédération, est évalué à 900,000 chevaux ; 200,000 poulains ; 2,000,000 de bêtes à corne et 1,500,000 vaches laitières : 1,500,000 porcs et 3,000,000 de moutons qui produisent près de 12,000,000 de livres de laine.

L'exportation du bétail a pris une très grande extension. En 1874 elle n'était que de 40,000 têtes valant environ $1,000.000 ; et, en 1880, elle a atteint 55,000 têtes valant $1.800,000. L'augmentation est constante, car en 1885, le Canada a exporté 144,000 têtes d'une valeur de $6,800,000.

Pour les chevaux, les chiffres se sont élevés de 5,400, en 1874, avec une valeur de $500,000 à 12,000 en 1885 avec une valeur de $1,500,000.

Pour les moutons les chiffres se sont élevés de 250, en 1874, à 304,000 en 1884.

On comprend que, à mesure que les immenses *ranches* du Nord-Ouest vont augmenter leur population animale, l'exportation du bétail prendra les proportions qu'il est difficile aujourd'hui de prévoir et que la Grande-Bretagne finira par tirer du Canada la plus grande partie de ses viandes de consommation.

On peut juger du développement énorme que prend l'élevage du bétail dans le Nord-Ouest par ce fait que le seul district d'Alberta, qui ne possédait que 3,000 têtes de bétail il n'y a que trois ou quatre ans en compte aujourd'hui 90,000.

Dans la Colombie Britannique, on évalue à 70,000 têtes le bétail des *ranches* situés à l'ouest des Montagnes Rocheuses.

En 1883, le surplus de la récolte du blé au Manitoba était de beaucoup moins d'un demi-million de minots ; en 1884 il dépassait un million de minots ; en 1885 il dépassait trois millions ; encore ce chiffre ne comprend-il pas les quantités considérables de blé qui ont été ré-

Enfin, un fait très remarquable s'est produit depuis cinq ans relativement aux produits de la laiterie.

La fabrication du beurre et du fromage a pris de telles proportions que Montréal a exporté plusieurs millions de boîtes de fromage de plus que New-York. La valeur des exportations de fromage, en 1883, représentait $6,200,000 et $7,400,000 en 1884.

L'exportation des œufs a dépassé 11,000,000 de douzaines, représentant $2,600.000.

Enfin, le Canada a exporté l'année dernière 2,000,000 de livres de miel.

Roche Tarpeienne.

C'était sous Romulus (l'an 746 avant J.-C) On était en guerre avec les Sabins, et Tarpéius était gouverneur du Capitole. Tarpéia, sa fille, promit à Tatius, général des Sabins, de lui livrer la citadelle, à condition que ses soldats lui donneraient ce qu'ils portaient à leur bras gauche ; elle entendait désigner par là leurs bracelets d'or. Lorsque Tatius fut maître du Capitole, il jeta sur Tarpéia ses bracelets et son bouclier qu'il portait aussi au bras gauche ; ses soldats l'imitèrent, et Tarpéia fut écrasée sous le prix de sa trahison.

Les Romains, qui savaient perpétuer les souvenirs, donnèrent à la colline où Tarpéia fut ensevelie le nom de mont Tarpéien ou roche Tarpéienne, et il fut décidé qu'on précipiterait du haut de cette colline ceux qui se seraient rendus coupables de trahison ou de faux témoignage. —Les locutions : *trouver sa roche Tarpéienne* ; *être précipité de la roche Tarpéienne*, ont été fréquemment employées pour exprimer la perte de la popularité. " Et moi aussi, on voulait, il y a peu de jours, me porter en triomphe ; et l'on crie maintenant dans les rues : *La grande trahison du comte de Mirabeau*...Je n'avais pas besoin de cette leçon pour savoir qu'il est peu de distance du Capitole à la roche Tarpéienne ; mais l'homme qui combat pour la patrie ne se tient pas si aisément pour vaincu."(Mirabeau.)

CHARITE.

Charité, c'est-à-dire amour et compassion, les deux expressions en lesquelles se résument les joies et les misères de la vie humaine, les deux vertus qui l'anoblissent et la consolent.

Que le riche soit charitable envers le serviteur, qu'il assujettit à ses volontés, envers l'ouvrier qu'il emploie, envers le pauvre, qui lui tend la main. Qu'il se dise chaque soir en s'endormant, que pour lui, plus la Providence l'a fait puissant, plus elle lui impose par là même l'obligation d'aider, de protéger ceux qui l'entourent.

Que le pauvre à son tour soit vent mettre un prince à l'abri des anxiétés mortelles, que la douleur humaine pénètre sous le manteau de pourpre comme sous les haillons, et que bien des fois le grand seigneur assis au sein de ses richesses, en face d'une table splendide, s'est pris à envier l'humble toit et l'obscur repos de son charbonnier.

Xavier Marmier,

Pensees.

Les grands génies et les hautes montagnes nous rapprochent de Dieu.

Il faut reprendre ses amis en secret et les louer en public.

La pire des bêtes est le tyran, parmi les animaux sauvages ; et parmi les animaux domestiques, c'est le flatteur.

Toute prétention est ridicule, même celle de ne pas en avoir.

La vieillesse partage ses jours entre le regret d'avoir vécu et la crainte de ne plus vivre.

Un homme indiscret est une lettre décachetée que tout le monde peut lire.

L'enfance est une préface qui vaut souvent mieux que le livre.

Il y a un jour favorable pour les hommes comme pour les tableaux.

La vraie grandeur est inséparable d'une haute moralité.

Celui qui attend pour faire le bien, d'en faire une grande somme à la fois, ne fait jamais rien.

Un homme ou une femme n'est jamais en sureté ou sûr de lui-même que lorsqu'il peut souffrir le blâme ou entendre la louange sans émotion.

Un fait curieux, c'est qu'à mesure que les années passent, on jouit moins de la vie, et l'on désire davantage vivre.

Le méchant se heurte à une paille dans le sentier de la vertu, mais escalade une montagne sur la route du mal.

Le Manitoba.
Jeudi, 27 Mai 1886.

ILS NE S'ENTENDENT PAS.

Le bon La Fontaine nous dit dans sa fable *Le meunier, son fils et l'âne*, combien il est difficile de contenter tout le monde; mais si le vieux fabuliste vivait de nos jours, il ne tenterait certainement pas de nous prouver qu'il soit possible de contenter les libéraux du Canada.

Dans le cours de la discussion à la Chambre d'Assemblée, sur l'acte de la rédistribution des siéges, l'opposition fit une attaque violente à l'adresse du gouvernement, l'accusant d'avoir favorisé les Français, comme on nous appelle ici, en nous laissant une demie douzaine de siéges. Par contre, les journaux libéraux de la province de Québec, *La Patrie* et *L'Electeur* en tête, attaquent notre gouvernement, l'accusant eux au contraire d'avoir enlevé une division française au bénéfice des Anglais. Entendez-vous braves gens, avant de porter vos coups, sinon nous allons croire que le même fanatisme vous aveugle.

Nous n'avons qu'un mot à ajouter: les conservateurs anglais, n'en déplaise à *La Patrie et tutti quanti*, nous ont traité avec déférence, avec générosité même, puisque n'étant qu'environ un dixième de la population totale de la province, nous avons six siéges en chambre sur trente-cinq. La Baie Saint-Paul, ancienne division de MM. Dubuc, Chénier et Girard, et représentée aujourd'hui par M. Edward L. Fairbanks, est annexée à Saint-François-Xavier; mais sait-on que sur cinq cents électeurs sur la liste, il n'y en a pas cent d'origine française? Songe-t-on encore à l'influence que nous allons pouvoir exercer dans les nouveaux comtés de Lorne, de Shoal Lake et de Dennis, à part d'Assiniboia et de Woodlands, dont les députés sont pour nous d'excellents amis. En sorte que l'on peut compter exercer une grande influence sur une douzaine de comtés. Pouvons-nous espérer plus dans la position difficile où nous nous trouvons placés? Non, certainement non, et nous avons toute raison de remercier les Anglais qui sont nos amis, de n'avoir pas pris avantage de la majorité qu'ils commandent en chambre pour faire notre position pire qu'elle ne l'est.

Si *La Patrie* et des feuilles *ejusdem farinæ* veulent battre monnaie sur le dos des conservateurs, de grâce qu'ils ne viennent point pleurnicher mal à propos sur notre malheureux sort.

ECOLES CATHOLIQUES.

Le rapport de M. T. A. Bernier, surintendant de la section catholique du bureau d'éducation a été présenté à la chambre d'assemblée mardi dernier.

Entr'autres informations intéressantes ce travail contient les suivantes:—Les recettes de l'année ont été de $21,210.95; les dépenses se sont élevées à $9,807.65, laissant une balance en caisse de $11,403.30. L'assistance des enfants a été 1 946 garçons et 6,932 filles; total 3 878.

Le bureau considère le système d'éducation suivi dans Manitoba supérieur à celui des autres provinces et de beaucoup supérieur à celui des Etats-Unis où les écoles catholiques ne sont pas reconnues par la loi. Il n'est suggéré aucun changement important, à l'exception de la manière de percevoir les taxes d'écoles.

Le rapport donne un état détaillé de l'inspection et de l'examen dans les écoles, et les noms de ceux et celles à qui des diplômes ont été accordés. Voici ces noms:—1ère classe—Melle Marie Soucy; 2ème classe—Melles Thaïs Vinet Victoire Moreau, Malvina Prince et M. Joseph Baire; 3ème classe—Mesdames Arcand, St. Germain et Dupuis, Melles Bouthillette, Cargnan, Chevrefils MM. N. Todd, T. Lafontaine et Théodore Lévêque; 4ème classe—M. Têtu.

Le bureau se compose comme suit à l'heure qu'il est:—Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque de Saint-Boniface, président; M. T. A. Bernier, surintendant; M. l'abbé Dugast, M. l'abbé Cherrier, M. l'abbé Cloutier, le Rév. Père Ouellette, M. le Juge Prud'homme, M. J. E. P. Prendergast et M. Edward Lloyd.

LA RETRAITE.

La retraite pour le jubilé, prêchée à la cathédrale par le Rév. Père Lecomte, O. M. I., s'est terminée dimanche dernier après la grand'-messe par le chant du *Te Deum*. Jamais retraite n'a été mieux suivie que celle-là. Durant toute la semaine ça été un spectacle vraiement édifiant à voir. Trois fois par jour, l'église s'est remplie de fidèles avides d'entendre la parole de Dieu, et si les auditeurs ont goûté les instructions du prédicateur, ce dernier, à son tour, a dû être grandement consolé du zèle et de la ferveur qu'ils ont montrés. Le souvenir de cette belle retraite restera longtemps gravé dans le cœur des habitants de Saint-Boniface.

A la vue des effets que viennent de produire parmi nous les exercices du jubilé, et qu'ils vont produire également dans tout l'univers catholique, comment ne pas se sentir plein de confiance et d'espoir pour le triomphe de l'église dont Jésus-Christ à dit: Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle? Quelle vitalité et quelle ferce ne montre-t-elle pas, juste au moment où ses enemis, qui la tiennent captive dans son chef, s'imaginent l'avoir vaincue et réduite à l'impuissance?

Ce que nous voyons actuellement est admirable. Dans un siècle où le matérialisme et le sensualisme sont la religion du jour, quand les hommes ne poursuivent que les richesses et les jouissances de la chair, voilà qu'un veillard prisonnier et dépouillé de tout secours humain fait entendre sa voix pour manifester un désir; à ces hommes attachés à l'or et ennemis de la mortification, il va demander des jeûnes et des aumônes. A peine ce désir est-il exprimé qu'on s'empresse de l'accomplir parceque celui qui a parlé est le Vicaire de Jésus-Christ. Tout ce qui coûte le plus à la nature humaine est pratiqué sans murmure, et même avec joie. Les pécheurs vont s'humilier aux pieds des confesseurs pour demander pardon de leur crimes, les aumônes se multiplient, les églises se remplissent de priants, les peuples pratiquent des jeûnes et se mettent en marche pour visiter les temples et gagner l'indulgence du jubilé.

N'est-ce pas la quelque chose de bien étonnant? En faut-il davantage pour raffermir dans la foi à la stabilité de l'église catholique qui, selon la promesse de son divin fondateur, vivra jusqu'à la fin des siècles?

POPULATION ET ELECTEURS.

Les chiffres ci dessous nous donnant la population et le nombre d'électeurs pour chacune des nouvelles divisions électorales:

	Population.	Electeurs.
Assiniboia	795	506
Beautiful Plains	1665	954
Brandon Est	2919	1247
Brandon Ouest	2855	1396
Carillon	1861	642
Cartier	1712	788
Cypress	2194	913
Dennis	2735	1289
Dufferin Nord	1750	1294
Dufferin Sud	5607	1872
Emerson	1813	889
Kildonan et St. Paul	787	553
Lakeside	incomplète.	
La Vérandrye	2739	920
Lorne	2210	1149
Minnedosa Est	2372	1339
Minnedosa Ouest	1400	814
Morris	6398	1700
Mountain	2419	1196
Norfolk	1918	925
Portage	incomplète.	
Rockwood	1771	902
Russell	1420	744
St. Andrews	1639	701
St Boniface	2149	807
St. Clements	1046	608
St. François-Xavier	1126	1057
Shoal Lake	2175	1731
Souris	1185	529
Springfield	1262	638
Turtle Mountain	3048	1371
Westbourne	1195	850
Winnipeg (nord et sud.)	19574	1891
Woodlands	1721	952

Législature Provinciale

Quatrième Session.—Cinquième Législature

Séance de mardi, 18 mai,
3 heures p.m.

Sur motion de M. Greenway, appuyé par M. Winram, il est résolu, qu'attendu qu'il est rumeur que le vaisseau *Alert* envoyé par le gouvernement de la Puissance l'été dernier en expédition d'exploration à la Baie d'Hudson est tout à fait impropre à cette fin.

Et attendu qu'il est rumeur qu'on a l'intention d'envoyer le dit vaisseau pour une semblable expédition durant la saison actuelle.

Que cette Chambre transmette une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général en conseil le priant de remplacer l'*Alert* par un navire plus convenable,

Sur motion de M. Greenway, appuyé par M. Winram, il est résolu, qu'un comité spécial composé des honorables MM. LaRivière et Hamilton, de M. Woodworth, du proposeur et secondeur soit nommé pour préparer une adresse à Son Excellence le gouverneur-général conformément à la dite résolution.

Sur motion de M. Tennant, appuyé par M. Lecomte, il est ordonné qu'un bill concernant les recettes et le passif de la cité d'Emerson et pourvoyant à certaines matières y soit pris en considération pour la première fois.

Sur motion de M. Leacock, appuyé par l'hon. M. Brown, il est résolu, attendu qu'à une assemblee des actionnaires du chemin de fer Grand-Tronc du Canada, tenu le 30 avril, il a été dit par un monsieur que:

"Il est maintenant question de prélever un emprunt pour le chemin de fer Manitoba North Western, qui, parait-il, bénéficierait du Pacifique Canadien, et à cet effet je veux démontrer qu'une semblable ligne parcourerait sur une étendue de six cents milles un pays complètement inculte."

Et attendu que cet énoncé est faux et malicieux et a été fait dans le but de nuire au chemin de fer du Pacifique Canadien en attaquant une ligne de chemin de fer s'y rattachant.

Et attendu que 130 milles du chemin de fer Manitoba North Wertern tel que maintenant construit traverse les régions de Portage-la-Prairie, Westbourne, Minnedosa, Beautiful Plains et Shoal Lake comprenant les plus belles terres de la province, et habitées par une population nombreuse et industrieuse et représentée dans cette chambre par cinq députés.

Et attendu que c'est sur cette partie de la ligne maintenant construite que la compagnie émet des débentures constituant une première hypothèque, au montant de £323,000.

Et attendu que cette chambre comprend que ces énoncés sont faits dans le but de nuire à Manitoba, et qu'il est de son devoir de se défendre contre les attaques faites pour servir certains corporations ou certains courtiers d'actions ou par jalousie d'une institution plus prospère.

A ces causes qu'il soit résolu que cette chambre déclare faux malicieux et scandaleux, ces énoncés faits par un homme ou qui ne connait pas du tout le pays, ou bien qui délibérément profère ces mensonges pour des fins nécessaires.

Et qu'il soit aussi résolu,

Que cette Chambre déclare solonellement que le chemin de fer Manitoba et North Western traverse une des plus belles parties du pays, une des mieux établies et possédant tout ce qu'il faut pour assurer le succès d'un chemin de fer.

Et qu'il soit de plus résolu,

Que M. l'Orateur soit requis de transmettre une copie de la présente résolution au Haut Commissaire à Londres avec prière de lui donner, par l'entremise de la presse toute la publicité possible.

Et alors la chambre s'ajourne à demain.

Séance de mercredi, 19 mai, à 3 heures p.m.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième considération du bill concernant les écrits et les reçus constatant un louage d'effets, il est ordonné que le dit ordre soit rayé et que ce bill soit retiré.

Sur motion de M. Prendergast, appuyé par M. Fairbanks, il est ordonné, qu'un bill pour prolonger la durée des Législatures de la Province de Manitoba, soit pris en considération pour la première fois.

M. Greenway, du comité spécial nommé pour préparer une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en conformité de la résolution adoptée par la chambre hier, fait rapport, que le comité a, en conséquence, préparé une adresse.

Cette adresse est adoptée et il est ordonné de la faire parvenir au Gouverneur-Général suivant la manière ordinaire.

Et la chambre alors s'ajourne jusqu'à
7.30 heures p.m.

La chambre se forme en comité des subsides.

Les différents itemes qui forment les estimations furent adoptés sans trop de discussion. L'opposition vota pour que les salaires des sous-ministres fut diminué.

Une motion faite pour que l'appropriation pour impressions fut réduite à $4,500..60 fut perdue.

L'hon. Dr. Wilson expliquant que cette année les statuts seraient une fois plus considérable que par les années dernières. Le nombre de copies y est pour quelque chose aussi; l'an dernier 2,000 copies furent imprimées et ce nombre n'était pas trop considérable puisque dans la province il n'y avait pas moins de 600 juges de paix auxquels il fallait adresser les statuts.

Touchant l'appropriation de $65,000 pour l'éducation, M. Wagner demande si la chambre a reçu le détail pour la dépense de cette somme.

L'hon. Dr Wilson dit que le rapport du surintendant et le rapport de l'auditeur ont été reçus et qu'ils étaient à la disposition de la chambre.

Touchant l'appropriation pour l'asile des aliénés M. Winram demanda si la province était tenue d'entretenir ceux des aliénés qui étaient en position de payer.

L'hon. Dr Wilson dit qu'actuellement la province assumait toutes les dépenses. Aussitôt que l'asile serait bien établi le système suivi dans les autres provinces pour ceux qui sont en moyen de payer serait adopté.

M. Greenway demande explication sur l'appropriation de $25,000 pour l'asile des aliénés.

L'hon. M. Brown dit que cet item était pour bâtir des maisons près de l'asile ou même bâtir un aile à l'asile.

Ordonné, que l'hon. M. Norquay ait permission d'introduire un bill, concernant l'aide accordé aux chemins de fer en vertu de "l'Acte pour venir en aide aux chemins de fer, 1885."

Et la chambre s'ajourne à demain.

Séance de jeudi, 20 Mai, à 3 hrs p.m.

L'honorable M. Norquay, du comité spécial nommé pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'attendu que la construction et l'achèvement, à une période rapprochée, du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson sont des questions d'une grande importance pour la Province;

Et attendu qu'en 1885 cette Législature a décidé que lors de l'achèvement du dit chemin de fer, depuis les rives de la Baie d'Hudson jusqu'à un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, dans les limites de la Province de Manitoba, la Province donnerait à la dite compagnie de chemin de fer et de vapeurs, un million de piastres en débentures de cette Province, portant intérêt au taux de quatre pour cent par année; et nonobstant que le dit offre ait été dans le Statut de la Province pendant l'espace d'une année, les négociations relatives à ce chemin ne sont pas encore parvenues à un résultat qui puisse donner au peuple de cette province aucune certitude que les travaux seront commencés dans les délais prescrits par l'acte ci-dessus mentionné;

Et attendu que la législature, pendant la session actuelle appréciant à toute sa valeur l'importance de cette grande entreprise et attendu qu'elle désire accorder aux promoteurs toutes les facilités possibles de faire des arrangements satisfaisants pour commencer les travaux et afin de ne pas mettre le projet en péril en limitant l'époque du commencement des travaux, fixée par l'acte plus haut cité et de manière à prolonger le délai fixé pour le commencement des travaux et l'achèvement du chemin d'une année respectivement.

Et attendu que cette chambre désire aider et assister la dite entreprise par tous les moyens en son pouvoir sans préjudicier aux intérêts de la province.

Et qu'un comité spécial composé des hons. MM. Norquay, Brown et LaRivière, et de MM. Greenway, Harrison, Leacock, Conklin et Woodworth, soit nommé avec pouvoir de faire quérir personnes et papiers et de faire rapport à cette chambre de toute suggestion ou information de nature à promouvoir la construction et l'achèvement de la dite entreprise à une période rapprochée, qu'ils pourront recevoir; présente le rapport du dit comité comme suit:

Votre comité a eu sous sa considération la dite résolution ainsi qu'une communication de MM. Joseph Mulholland et C. S. Hoare, directeurs de la compagnie de chemin de fer et de bateaux à vapeur de la Baie d'Hudson, priant le gouvernement de garantir l'intérêt sur les débentures du dit chemin, jusqu'au montant de un million cinq cent mille piastres à quatre par cent par année pour une période de vingt-cinq ans, le dit intérêt devenant payable à partir du et après le parachement du dit chemin à partir d'un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien dans la province de Manitoba jusqu'à la Baie d'Hudson;

Votre comité après avoir dûment considéré la proposition ci-dessus et les grands intérêts dépendant de la construction et de la mise en opération du dit chemin de fer de Winnipeg et de la Baie d'Hudson, et en vue du fait qu'il ne pourra être exigé aucun paiement avant que la province ne soit en position de pouvoir prendre avantage de ce debouché additionnel, exprime respectueusement l'espoir qu'il sera accédé à la requête de la compagnie aux conditions y mentionnées.

Résolu, que cette chambre approuve le dit rapport

En réponse à M. Conklin demandant quel montant la province avait en caisse ou en banque au 1er janvier 1886, l'hon. M. Norquay dit: argent en caisse $384.19; argent en banque $22,659.45.

M. Conklin propose, appuyé par M. Martin, et la question étant soumise,

Attendu qu'il est opportu que cette province soit représentée à l'Exposition Coloniale qui a maintenant lieu à Londres, Angleterre.

A ces causes qu'il soit résolu, que le gouvernement provincial ayant à cœur nos intérêts, doit nommer un représentant de la province de Manitoba à cette exposition.

Et qu'il soit de plus résolu que le capitaine William Clark soit nommé représentant de la province de Manitoba à l'exposition coloniale.

Et une objection ayant été faite à la motion parce qu'elle entrainerait une dépense des fonds publics; M. l'Orateur dit que quoique la première partie de la motion soit dans l'ordre, la dernière clause ne l'est pas.

Appel étant fait à la Chambre de la décision de l'Orateur.

Et la question étant soumise à la Chambre, et les noms étant appelés ils sont pris comme suit:

Pour: MM. Bell, Conklin, Greenway, Hay, Jackson, Martin, Winram, Young—8.

Contre:—MM. Allan, Brown, Crawford, Davidson, Douglas, Fairbanks, Gigot, Hamilton, Harrison, LaRivière, Leacock, Lecomte, MacBeth, Mawhinney, Norquay, Prendergast, Tennant, Wagner, Wilson, Woodworth—20.

Et la décision de l'orateur est maintenue.

Sur motion de l'hon. M. Norquay, appuyé par l'hon. M. Brown, il est résolu qu'il y ait des séances régulières de cette Chambre tous les samedis jusqu'à la fin de la session à partir de samedi prochain.

Sur motion de M. Lecomte, appuyé par M. Fairbanks, il est ordonné qu'il soit présenté à cette Chambre un rapport indiquant toute correspondance entre le gouvernement de cette Province ou aucun département d'icelui et les compagnies de chemins de fer de colonisation Manitoba South Western et Manitoba North Western ayant rapport à l'aide accordée aux dites compagnies en vertu de l'acte pour venir en aide aux chemins de fer.

Sur motion de l'hon. M. Norquay, appuyé par l'hon. M. LaRivière, il est ordonné que les résolutions rapportées du comité des subsides soient maintenant prises en considération pour la seconde fois.

La troisième résolution étant prise en considération pour la seconde fois; et la question étant proposée, que la Chambre concoure avec le comité dans la dite résolution;

M. Bell propose comme amendement, appuyé par M. Conklin, que la résolution ne soit pas maintenant agréée, mais qu'il soit résolu, que l'estimation pour les impressions de cette Province est excessive et devrait être réduite d'au moins $10,000.

Et l'amendement étant mise aux voix, il est perdu sur la division suivante:

Pour:—MM. Bell, Conklin, Greenway, Hay, Jackson, Martin, Winram, Young—8.

Contre:—MM. Allan, Brown, Crawford Davidson, Fairbanks, Hamilton, Harrison, LaRivière, Leacock, Lecomte, MacBeth, Mawhinney, Norquay, Prendergast, Tennant, Wilson, Woodworth—17.

Pour terminer l'examen des estimations, M. Greenway propose appuyé par M. Winram, qu'après avoir soigneusement examiné les estimations pour l'année expirant le 30 juin 1887, cette chambre est d'opinion que ces estimations pourraient être réduites dans les différents départements du service civil de manière à économiser au moins $50,000 par année.

MM. Martin et Conklin sont plus courageux et disent qu'on pourraient économiser $70,000.00.

Cette motion est perdue sur la division suivante:

Pour:—MM. Bell, Conklin, Greenway, Hay, Jackson, Martin, Winram, Young—8.

Contre:—MM. Allan, Brown, Crawford, Davidson, Fairbanks, Gigot, Hamilton, Harrison, LaRivière, Leacock, Lecomte, MacBeth, Mawhinney, Prendergast, Tennant, Wagner, Wilson, Woodworth.—18.

L'hon. M. Brown propose appuyé par l'hon. M. Hamilton,

Attendu que le député de Winnipeg Nord a de sa place dans la chambre accusé l'hon. Ministre des Travaux Publics d'être intéressé dans des contrats et a de plus prétendu qu'un des collègues du dit Ministre avait fait cet avancé.

Et attendu que sur demande le dit député a refusé de mentionner les noms, mais a dit qu'il pouvait prouver ses avancés devant un comité spécial.

Et attendu que les dits avancés font tort au dit Ministre tant privément que comme homme public.

A ces causes, Qu'il soit résolu, qu'un comité spécial composé des hons. MM. Norquay et Hamilton et MM. Greenway, Woodworth, Leacock, Harrison, Conklin et Bell soit nommé pour s'enquérir des dites accusations, avec pouvoir de faire quérir papiers et personnes.

M. Martin se lève sur une question d'ordre: que deux jours d'avis devraient être donnés avant de soumettre la motion à la chambre; la question d'ordre est maintenue et l'affaire est remise.

M. Prendergast propose, appuyé par M. Lecomte, que le bill pour prolonger la durée des Législatures de la province de Manitoba soit maintenant pris en considération pour la seconde fois.

M. Prendergast dit que ce projet de loi ne se rapportait pas au présent parlement. Son objet était de changer la durée des parlements en cinq ans au lieu de quatre comme ils sont aujourd'hui. Il était d'opinion que ce changement devait avoir lieu, parceque les élections étaient plus ou moins une source de démoralisation et occasionnaient des dépenses considérables au pays. Il prouva par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord que ce bill n'était pas *ultra vires*.

La question ayant été soumise, la motion de M. Prendergast est perdue sur la division suivante:

Pour: MM. Brown, Fairbanks, Gigot, Hamilton, LaRivière, Lecomte, Norquay, Prendergast, Tennant, Wilson—10.

Contre: MM. Bell, Conklin, Crawford, Davidson, Douglas, Greenway, Hay, Jackson, Leacock, MacBeth, Martin, Mawhinney, Winram, Woodworth, Young—15.

L'hon. M. Norquay, propose, appuyé par l'hon. M. LaRivière, que le bill concernant les réclamations de la province de Manitoba contre la Puissance, soit maintenant pris en considération pour la deuxième fois.

Cette question des *better terms* a été tellement étudiée à fonds et il a été prouvé si clairement que le dernier règlement avec la Puissance a été très-favorable à Manitoba, qu'il est inutile pour nous de reproduire le discours que l'hon. Premier fit à l'appui de sa motion.

Quoiqu'il en soit des avantages que ce règlement avec la Puissance a procuré à Manitoba, l'opposition n'est pas satisfaite et c'est pourquoi M. Bell propose en amendement, appuyé par M. Jackson, Que tous les mots après "que" soient biffés, et de leur substituer ce qui suit:

Attendu que cette législature sera bientôt dissoute, et que le peuple de cette province devra dans quelques mois se prononcer, par son vote sur les termes accordés par le gouvernement de la Puissance en 1885;

A ces causes qu'il soit résolu, que cette chambre est d'opinion qu'il n'est pas désirable, dans le moment, d'accepter les termes en règlement final des réclamations de cette province contre la puissance, jusqu'au dix-huitième jour de janvier 1885.

L'amendement est perdu sur la division suivante:

Pour: MM. Bell, Conklin, Greenway, Hay, Jackson, Martin, Winram, Young—8.

Contre: MM. Brown, Crawford, Davidson, Douglas, Fairbanks, Hamilton, Harrison, LaRivière, Lecomte, MacBeth, Mawhinney, Norquay, Prendergast, Tennant, Wilson, Woodworth—16.

Sur motion de M. Gigot, appuyé par M. Prendergast, résolu qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, priant:

Attendu que cette législature a, le 27ème jour de mars A.D. 1884, résolu unanimement qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, priant que les dettes contractées et encore dues par les différents colons de cette province pour grains de semences et provisions avancés par le gouvernement de la Puissance en 1876; les dites dettes étant garanties par le moyen d'hypothèques sur les terrains et tènements des dits colons, soient cancellées, et que ces dites hypothèques soient déchargées.

Et attendu que la dite adresse a été dûment transmise à Son Excellence;

Et attendu qu'aucune réponse n'ayant été reçue, cette législature a le neuvième jour d'avril 1885, résolu unanimement qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général demandant une réponse favorable à l'adresse passée par la législature de Manitoba, à Son Excellence le Gouverneur-Général le quatrième jour d'avril 1884, laquelle adresse a été dûment transmise;

Et attendu que sauf une lettre accusant réception de la dernière adresse.

Aucune réponse n'a encore été faite à la prière y contenue.

Qu'il plaise à Son Excellence de donner au plus tôt une réponse favorable à la prière de la dite requête pour les raisons y mentionnées.

Sur motion de M. Gigot, appuyé par M. Prendergast,

Résolu, qu'un comité spécial composé des hons. MM. Norquay et LaRivière, et de MM. Bell, MacBeth, Fairbanks, Lecomte, du proposeur et du secondeur soit nommé pour préparer une adresse à Son Excellence conformément à la dite résolution.

Et la chambre s'ajourne.

MORT DE MADAME RIEL.

L'épouse de feu Louis Riel que nous disions être en danger de mort la semaine dernière, est décédée lundi, à Saint-Vital. D'une santé très-délicate, et atteinte de pneumonie, les douloureux événements qu'elle a vu se dérouler sous ses yeux et qui l'ont frappée dans ses affections les plus chères, ont naturellement précipité ce triste dénouement.

La défunte, Marguerite Monette-Bellehumeur, était métisse de naissance et était née à Saint-François-Xavier qu'elle quitta dès son bas âge pour suivre ses parents dans le Montana. C'est là qu'elle rencontra le défunt chef métis et qu'ils furent mariés. Elle le suivit à Batoche et y demeura pendant toute la durée de la dernière insurrection. Après l'arrestation de son mari, elle s'en vint demeurer avec ses deux enfants à Sait-Vital, chez sa belle-mère madame Riel; c'est là que la mort l'a frappée à l'âge d'une trentaine d'années.

Les funérailles ont eu lieu hier matin à la cathédrale, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis de la famille.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque était présente au chœur.

Les porteurs étaient MM. Charles Nault, Moïse Racette, François Poitras, jr., et Joseph Ranger.

Le service a été chanté par M. le curé Dugas assisté de MM. les abbés Réné et Messier.

Après l'absoute, les restes mortels de la défunte ont été conduits au cimetière où ils reposent aujourd'hui à coté de ceux de son infortuné mari.

Nos plus vives condoléances à la famille.

PERSONNEL.

La nomination de M. Amédée E. Forget, greffier du conseil du Nord-Ouest, comme imprimeur du gouvernement des Territoires, est annoncée dans le dernier numéro de la *Gazette Officielle* des T. du N.-O.

Le Très Rév. Père Leduc, O.M.I., vicaire général du diocèse de Saint-Albert, N.-O., est arrivé de l'Ouest vendredi soir et est l'hôte de Mgr l'Archevêque. Le T. Rév. Père qui a souffert beaucoup pendant tout l'hiver dernier du rhumatisme n'est pas bien encore. Il a laissé Saint-Albert à la fin d'avril. Là, à la mission, il rapporte que l'on a semé 100 minots de blé et 25 minots d'avoine et que le grain semble promettre beaucoup

Nous regrettons beaucoup d'apprendre que le Rév. Père Beaudin, O. M. I., curé de Notre Dame du Portage (Portage du Rat) souffre encore de violentes attaques de rhumatisme.

CHOSES ET AUTRES.

—La session du parlement fédéral doit se terminer mercredi prochain.

—Wiggins, le fameux prophète du temps, nous prédit depuis deux ans, une tempête pour le mois de septembre prochain. Ce sera un des événements remarquables de l'année 1886. L'ouragan sévira dans les Isles Britanniques du 24 au 27 septembre, puis il traversera l'Océan et viendra exercer ses ravages en Amérique, le 29. Il s'étendra depuis Québec jusqu'à Sandy Hook; il y aura de fortes marées, et le vent atteindra une vitesse de 60 milles à l'heure. La tempête sera précédée et suivie de violents tremblements de terre dans les deux Amériques, et durera plusieurs jours. Wiggins attribue ces phénomènes à la position qu'occuperont les planètes dans le mois de septembre.

—Depuis 135 ans, 632 théâtres ont été brulés et 6,573 personnes, soit une moyenne de 48 par année, ont perdu la vie dans ces divers incendies. Sur ces 632 théâtres, 174 ont été incendiés dans les cinq dernières années.

—La législature de la Nouvelle-Ecosse vient d'être dissoute pour les élections générales. L'appel nominal aura lieu le 10 juin prochain et la votation une semaine plus tard.

—En 1878 il n'existait à Montréal que 122 fabriques, occupant 9,186 ouvriers, gagnant annuellement un salaire de $2,400,000. Aujourd'hui, Montréal compte 178 fabriques, occupant 18,190 ouvriers, gagnant un salaire annuel de $4,994,300.

—D'après le dernier recensement, il y a dans l'Amérique du Nord 18 millions d'habitants qui n'ont pas dans les veines une goutte de sang anglo-saxon, et qui sont de pure race allemande, irlandaise ou nègre; parmi les 33 autres millions, 20 environ descendent des colons qui avant l'émancipation sont venus peupler le nouveau monde, Anglais, Hollandais, Français, Suédois, etc.; les 13 autres millions proviennent de mélanges entre toutes ces races.

De la sorte, on le voit, l'élément anglo-saxon n'entre pas même pour la moitié dans la formation du peuple yankee.

—L'hon. L. S. Huntington est mort à New-York le 19 courant. Le défunt a été une des lumières du parti libéral. Né à Compton, Qué., le 26 mai 1827, il étudia le droit et fut reçu avocat en 1853 et nommé Conseil de la Reine en 1863. Il représenta le comté de Shefford depuis 1861 jusqu'à 1882.

Il fut ministre deux fois, solliciteur-général de mai 1863 à mars 1864, Président du Conseil en 1874, puis maître général des Postes de 1875 jusqu'à 1878.

—Pour la troisième fois depuis sa fondation, l'établissement du *Moniteur Acadien*, de Shédiac, est devenu la proie des flammes. Ses pertes sont près de $2,000. Le confrère s'est mis immédiatement à l'œuvre pour relever l'établissement.

—Des quatorze ministres dont se compose le cabinet à Ottawa, six sont catholiques: sir Hector Langevin, sir Adolphe Caron, les honorables MM. Chapleau, Smith, Thompson et Costigan. La population catholique des provinces Maritimes a deux représentants au Conseil Privé, MM. Thompson et Costigan.

—Nous lisons dans le *Saskatchewan Herald* du 24 mai:—

Louis Laronde pendant plusieurs années guide et interprète dans la Police Montée a été démis de sa position. C'est un homme recommandable et qui a rendu de grands services, et il y a aujourd'hui dans la police plusieurs employés dont on pourrait se dispenser plus facilement, et qui n'ont pas servi aussi longtemps et aussi effectivement.

—On annonce qu'un steamer doit quitter Yokohama, sur les côtes du Japon, le 10 juin, et se diriger sur Vancouver, Colombie Anglaise, avec une cargaison de thé et d'articles de fabrication japonaise. Ce vaisseau sera le premier qui nous apportera les produits de l'Asie directement par le Pacifique Canadien, et il inaugurera la marche du trafic de l'Asie à travers le Canada.

—Le gouvernement de Québec réclame de la cité de Montréal $186,786.44. Voici comment se répartit cette dette:

1o $75,216,96 pour l'excédent sur la somme de $132,000 que la corporation de Montréal s'est obligée de payer pour sa part de coût de l'extension des travaux du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental jusqu'aux casernes;

2o $50,000 pour la souscription de la ville de Montréal pour la construction du pont de Hull;

3o $34,873.44 pour l'entretien des aliénés;

4o $33,748.20 pour l'entretien des prisonniers.

—Les contrats pour la construction d'une ligne courte, entre Montréal et Smith Falls, ont été accordés. Cette ligne aura une longeur d'environ 126 milles. Elle passera par les comtés de Soulange, Vaudreuil, Glengarry, Starmont, Dunclas et Granville Nord. La partie principale des travaux sera terminée, croit-on, à la fin de septembre prochain et toute la voie à la fin d'octobre.

NAISSANCE

En cette ville, le 25 courant, Madame Xénophile Poirier, un fils.

MARIAGE.

En cette ville, le 25 mai courant, M. Joseph Morin, typographe à la Cie Canadienne de Publication de Saint-Boniface, et ci-devant d'Ottawa, Ont., conduisait à l'autel Melle Emma Brabant de cette ville.

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

Chronique Locale.

—La session de la législature se terminera demain ou après demain.

—La briqueterie de MM. Lamontagne & Cartier est en opération.

—La législature a siégé jusqu'à 3.00 heures ce matin.

—L'on a commencé l'érection de la nouvelle gare du Pacifique à Winnipeg.

—M. R. Spence est maintenant employé au bureau de poste de Winnipeg.

—La passerelle sur la coulée de l'hôpital qui menaçait de s'effondrer a été réparée.

—M. J. B. Joyal a acheté l'ancienne résidence de M. Payette sur la rue Notre-Dame.

—" L'Hôtel National " est à louer Pour conditions s'adresser à nos bureaux.

—M. J. C. de Lorimier occupe maintenant la maison de M. François Carrière près de chez M. Roger Marion.

—Melle Rhéa jouera au *Princess Opera House* pendant une semaine à partir du 7 juin. On dit qu'elle est supportée bonne compagnie.

—On annonce pour le mois prochain l'ouverture en cette ville d'un comptoir d'escompte d'une agence d'assurance.

—Assemblée de l'Association Saint-Jean-Baptiste dimanche à 3.00 heures p.m. Tous sont priés d'être présents.

—La plupart des licences d'hôtel et de billards ainsi que les licences de charretiers et les taxes sur les chiens seront échues le 1er juin prochain.

—Nous avons dans Saint-Boniface des jardins admirablement bien entretenus, et la culture des fleurs semble occuper les loisirs d'un bon nombre.

—Le chœur de la cathédrale s'exercera demain soir à l'archevêché. L'on est à préparer du chant pour l'Ascension qui tombe jeudi, le 3 juin prochain.

—Comme on peut le voir par l'annonce que nous publions ailleurs la nomination des candidats pour l'élection d'un conseiller pour le quartier No 4 de la ville se fera mardi prochain le 1er juin.

—Le comité de régie de l'Association Saint-Jean-Baptiste doit s'assembler ce soir à l'Hôtel de Ville pour aviser à la manière de chômer notre fête nationale cette année. Le comité fera rapport à l'assemblée générale dimanche.

—Du 23 au 25 courant, il est arrivé à Winnipeg 130 immigrants. Il y avait parmi eux des Anglais, des Français, des Allemands, des Scandinaves, des Russes et des Canadiens. La plupart se sont dirigés vers l'Ouest.

—Le conseil du Bureau d'Agriculture doit se réunir mercredi, le 9 juin, à 10.00 a.m., dans les bâtisses de la législature pour terminer les arrangements relatifs à la tenue de la prochaine exhibition provinciale.

—Le conseil s'est formé en cour de révision à sa dernière séance mardi dernier pour l'homologation finale du rôle. Six plaintes seulement ont été présentées et des réductions variant de cent à deux cents piastres ont été faites en conséquence. On s'attend à ce qu'il n'y ait pas d'appel à la cour de comté.

—M. Donald A. Smith a souscrit la jolie somme de $500.00 pour l'érection de l'hôpital de cette ville. Nous savons que plusieurs autres donations considérables ont été faites, mais nous ne pouvons nous procurer d'autres noms pour le moment; du reste la liste des donateurs sera donnée plus tard, excepté dans le cas où l'on a demandé le silence.

—Le taux des assurances a été diminué à Winnipeg. Pourquoi ne ferait-on pas la même chose pour Saint-Boniface? Nous avons une pompe à vapeur; nous avons une brigade de secours, que nous faudrait-il donc pour arriver à un taux raisonnable? Payer 5 0/0 ou 6 0/0 et plus, ce n'est pas ce qui peut s'appeler un taux d'assurance.

—M. James Perrault vient de terminer le superbe monument destiné à la mémoire de l'épouse et des enfants de l'hon. M. LaRivière, ministre de l'Agriculture. C'est sans contredit le plus bel ornement de notre cimetière. La hauteur de ce magnifique moment est de 17 pieds et 6 pouces; il est fait de pierre de Manitoba et de marbre blanc. Cet ouvrage fait honneur à l'entrepreneur M. Perrault, et nous ne doutons pas que tous lui accordent l'encouragement qu'il mérite.

—La collation des degrés universitaires aura lieu samedi de la semaine prochaine. A cette occasion nous rappelons au public que l'Université confère des degrés nonseulement à ses élèves, mais qu'elle accorde aussi *l'eumdem gradum* à tout gradué d'une université quelconque dûment reconnue dans les limites des possessions britanniques. Il suffit pour cela de faire application au régistraire en produisant ses perchemins ou certificats de caractère, et un honoraire de quatre piastres. Ces applications ne doivent pas être produites plus tard que le premier ou deuxième jour de juin

—De même qu'à Winnipeg, Brandon, etc., le 67ème anniversaire de la naissance de notre Gracieuse Souveraine a été fêté avec enthousiasme dans notre ville. Toutes les places d'affaires étaient fermées. Le club de *base ball* "Feuilles d'Erable," formé par nos plus jeunes amateurs de sport, rencontrait ici un club de Winnipeg, *Golden Stars*, qui s'en retourna avec le souvenir d'une bonne défaite, la partie étant à la fin: 42 pour les joueurs de Saint-Boniface et 14 pour ceux de Winnipeg. Plusieurs personnes ont profité de la belle journée qu'il faisait pour aller à la campagne.

Nouvelles d'Ontario.

Portage-du-Rat.

24 mai.—Encore une conversion. Hier à trois heures eut lieu dans l'église catholique du Portage-du-Rat une cérémonie religieuse des plus imposantes: Madame William McKinnon faisait abjuration de ses croyances presbytériennes pour se faire recevoir au nombre des enfants de la sainte église catholique.

A la suite de son renoncement au protestantisme, Madame McKinnon a été baptisée sous condition par le Rév. Père Baudin, curé du lieu. M. et Mme Angus McKinnon ont été les heureux parrain et marraine. La cérémonie s'ouvrit par le chant du *Veni Creator* admirablement rendu par les membres du chœur, Madame Michaud présidant à l'orgue. Le lendemain la nouvelle convertie faisait sa première communion avec les sentiments de la piété la plus sincère. C'est vraiment une bonne acquisition pour notre église du Portage-du-Rat.

—Hier, sur les trois heures de l'après-midi, Willie Hough, âgé de 11 ans, s'est noyé accidentellement en s'amusant avec un autre enfant de son âge, dans une mauvaise petite barque qu'il trouva sur le bord du lac. Plusieurs personnes virent la chaloupe chavirer et les deux enfants qui se débattaient au milieu des flots et pas un seul n'eut assez de courage pour sauver le petit infortuné qui criait "au secours." Après quelques minutes, le pauvre petit Willie disparaissait pour toujours sous l'eau. Le corps fut trouvé une demie heure après. Willie Hough était un des enfants de chœur de l'église de Notre-Dame du Portage. Son service aura lieu demain à 10 heures. Qu'il repose en paix!

L'autre enfant s'est sauvé en saisissant et se cramponnant à la chaloupe et a pu par ce moyen se rendre à terre.



ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MANITOBA.

Avis est par les présentes donné qu'il y aura assemblée générale de l'Association, Dimanche le 30 Mai courant, à 3 heures P.M., dans la Salle du Conseil de Ville afin de recevoir le rapport du Comité de Régie sur la meilleure manière de chômer notre fête nationale cette année.

Daté en la Ville de Saint-Boniface, ce 27ième jour de Mai 1886.

EDMOND TRUDEL,
Secrétaire A. St-J.-B. de M.



COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg·

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 12	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 15
Bœuf salé, "	0 10	à 0 10
Bœuf, bouilli,"	0 08	à 0 10
Bœuf, par quartier	7 00	à 9 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 4 00
Veau, rôti, par lb	0 15	à 0 18
Veau, côtelettes, par lb	0 18	à 0 20
Porc frais, "	0 10	à 0 12
Porc, par 100 lbs	5 00	à 6 00
Mouton, rôti, par lbs	0 15	à 0 20
Gigot de mouton, par lb	0 18	à 0 20
Côtelettes de mouton, par lb	0 18	à 0 20
Agneau du printemps, p. qr.	1 50	à 2 50
Jambon, par lb	0 13	à 0 15
Lard "	0 10	à 0 13
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 10	à 0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 13
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 15	à 0 20
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 15	à 0 15
Poulet "	0 15	à 0 15
Dindon "	0 20	à 0 25
Poulets vivants (par coup) lb.	0 00	à 0 00
Poules " "	0 00	à 1 00
Œufs, par douz	0 15	à 0 15
Beurre, par lb	0 25	à 0 30

GRAINS.

Avoine, par minot	0 30	à 0 35
Orge "	0 35	à 0 40
Blé dur No. 1, par minot	0 78	à 0 80

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 50
" " XXXX	1 85
" " Strong Baker	2 35
" " Roller Process	2 75

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50 à	4 00
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00 à	6 50
Perches de tremble	3 50 à	3 75
Charbon dur	10 00 à	10 00
Charbon mou	6 50 à	8 00

FOIN.

Foin de prairie	4 50 à	5 00
Foin pressé, par tonne	6 50 à	7 50

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 35	à 0 40
Oignons, par minot	1 50	à 2 00
Tomates, par lb	0 00	à 0 00
Choux, par doz.	0 00	à 0 00
Navets, par minot	0 60	à 0 70

PEAUX.

Peaux vertes	5 00 à	7 00
Peaux sèches	7 00 à	9 00

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	24 00
2ème " "	23 00
1ère " brutes	23 00
2ème " "	22 00
Doublage brut	18 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	22 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	25 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	60 00
2ème " " "	50 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	33 00
Pin 3ème " "	32 00

LATTE ET BARDEAUX.

Bardeau XX	5 00
" X	4 50
" A	4 00
Latte	4 00

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 08	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 00
Morue "	0 00	à 0 15



SOUMISSIONS.

Des Soumissions cachetées, portant la suscription "Provisions et éclairage pour la Police à Cheval," et adressées à l'honorable Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de mercredi le 30 juin.

On pourra obtenir des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements quant aux articles et les quantités approximatives requis, en s'adressant à aucun des postes de la police à cheval dans le Nord-Ouest, ou au bureau du soussigné.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur ces formules imprimées. On ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque *accepté* par une banque canadienne, pour une somme *égale à dix pour cent* du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il refuse de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED WHITE,
Contrôleur.

Ottawa, 18 mai 1886.
2ins.27.5.86.



STATUTS DE LA PROVINCE DE MANITOBA.

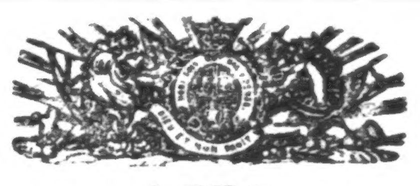
ACTE DES LICENCES POUR LA VENTE DES LIQUEURS.

Les demandes suivantes pour la vente de liqueurs dans la province de Manitoba, ont été reçues:—

J. P. Woodley, hôtel, Emerson.
J. W. Knittel, hôtel, Boissevain.

R. LATOUCHE TUPPER,
Secrétaire du bureau des commissaires de licences.

Winnipeg, 15 mai 1886.
2ins. 20, 5, 86.



AVIS

DES SOUMISSIONS seront reçues par le soussigné jusqu'au

1ER JUIN PROCHAIN,

pour la livraison de tous ou quelques-uns des

BŒUFS, GÉNISSES ET MOUTONS, aux différents endroits ci-après indiqués:

Agence Indienne du Lac Croche—5 Génisses.

Agence Indienne d'Assiniboine—1 Bélier et 19 Brebis.

Agence Indienne de la Montagne la Lime—3 Génisses.

Agence Indienne de la Montagne de Tonde—1 Génisse et 4 Bœufs.

Agence Indienne de Prince-Albert—4 Béliers et 76 Brebis.

Réserve Stony, près de Morley—2 Béliers et 38 Brebis.

Agence Indienne de Battleford—2 Béliers, 55 Brebis, 4 Bœufs et 1 Génisse.

Agence Indienne de Victoria—32 Génisses et de 2 à 12 Bœufs.

Agence Indienne de la Montagne la Paix—10 Génisses et de 2 à 12 Bœufs.

Les bœufs doivent avoir de 3 à 6 ans peser 1,400 lbs, exempts de difformités, en bonne condition, parfaitement domptés, francs pour tirer et tranquilles. Devront être attelés ensemble avec un bon joug lequel passera avec le prix payé pour les bœufs. Pas besoins de bœufs de traits.

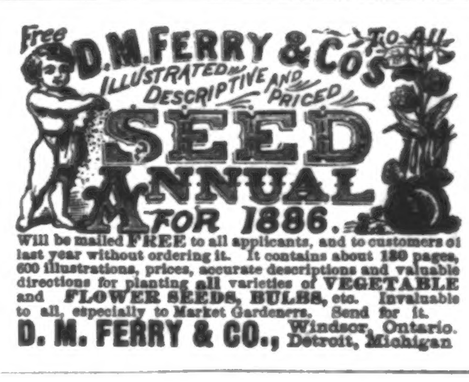
Les génisses devront être âgées de 2 à 4 ans, de bonne grosseur et en bonne condition, exemptes de difformités, le pis en parfait état, faciles à traire, devant donner veau ce printemps ou ayant actuellement leurs veaux lesquels passeront avec le prix payé pour les génisses.

Moutons race moitié Cotswold et Leicester, en bonne condition sans aucune difformités.

Tous ces annimaux devant être livrés le ou avant le 15 août prochain. Aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

E. DEWDNEY,
Commissaire.

Bureau des Sauvages, Régina 12 Mai 1886.
1ins.27.5.86





PROCLAMATION.

VILLE DE SAINT-BONIFACE.

CANADA:
Province de Manitoba.

Avis public est par le présent donné qu'une assemblée des électeurs aura lieu à l'Hôtel de Ville, en la ville de Saint-Boniface,

MARDI LE 1ER JUIN, A.D. 1886,

entre midi et une heure p.m., pour

LA NOMINATION DES CANDIDATS,

à la charge de conseiller pour le

QUARTIER No. QUATRE (4.)

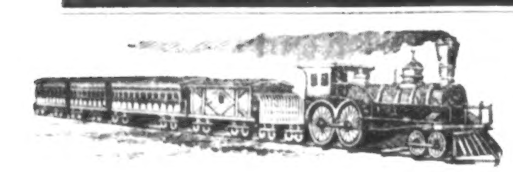
rendu vacante par la résignation de M. Ph. Thomas; Et au cas où la votation serait nécessaire, un bureau de votation sera ouvert, mardi le 8ème jour de juin A.D. 1886, de neuf heures du matin à cinq heures de l'après-midi, à ou près de la résidence de M. Wm. Hawkins.

Et du contenu de la présente Proclamation toute personne est priée de prendre connaissance et d'agir en conséquence.

Donné sous mon seing ce 20ème jour de mai, A.D. 1886.

JAMES E. P. PRENDERGAST,
Officier-Rapporteur.





EN ROUTE

— POUR —

ONTARIO

— ET —

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS via la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont très-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attachés a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de bagage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL, Agent des Passagers, Minneapolis, Minn.

Ou à S. F. BOYD, Agent Général des Billets et des Passagers, Minneapolis, Minn.

jno 4,2,86

PENSIONNAT

DE

SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs. Salles spacieuses, bien éclairées et ventilées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliorés, parfaite securité contre l'incendie, jardins et cours de récréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues

française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

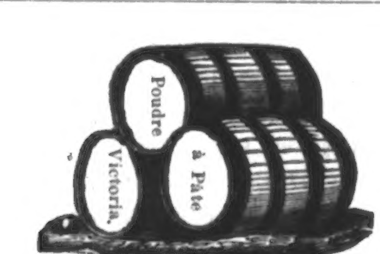
L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.



Poudre a Pate Victoria,

Vendue par

MM. F. LÉTOURNEAU et N. GERMAIN Epiciers, de Saint-Boniface.

La plus Forte, la plus Pure, la plus Economique et la Meilleure sur le Marché. Boites de 8 et 16 onces; 20c. et 35c. Plein poids. DEMANDEZ-LA A VOTRE EPICIER.

C. H. GIRDLESTONE, Propriétaire de Moulin pour Moudre les Epices et Manufacturier de Vinaigres.

la 18,3, 86

MEUBLES! MEUBLES!

—oo—

M. HUGHES & CIE

285 Rue Principale, Winnipeg.

—oo—

Les Meilleurs Ameublements de SALON et CHAMBRE À COUCHER de tout Winnipeg. Venez les voir! A meilleur marché qu'ailleurs.

Prompte attention donnée aux Pompes Funèbres. La nuit, s'adresser au No. 80½ rue Garry.

M. HUGHES & CIE.

3m 25,3,86

SANTÉ POUR TOUS!!

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway, 78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

Hotel du Canada

RUE LOMBARD,

Près de la Banque des Marchands,

Le seul Hôtel Canadien-français de Première Classe à Winnipeg.

ZÉPHIR LAPORTE, Propriet.

Une belle et grande Cour et Ecurie des plus spacieuses.

Les meilleurs Vins et Cigares de toutes espèces.

Communication par téléphone.

6m 14,1,86

JAMES PERRAULT,

TAILLEUR DE PIERRE, ENTREPRENEUR DE MONUMENTS FUNÈBRES, MAÇONNERIE, Etc.

M. Perrault exécutera sous les plus courts délais tout ouvrage en pierre qu'on voudra bien lui confier.

Adresse:—Coin de l'Avenue Provencher et de la Rue du Collège, ou au Bureau de Poste, Boîte 152,

1an 17 12 85 Saint-Boniface, Man.

RICHARD & CIE.,

MARCHANDS DE LIQUEURS

EN GROS ET EN DETAIL,

SONT DÉMÉNAGÉS DANS LE

Nouveau Bloc de Forrest

4ème porte au nord de leur ancien magasin,

No. 365, Rue Principale,

WINNIPEG,

avec un assortiment complet et des plus variés de tout ce qui se trouve ordinairement dans une maison de première classe comprenant les premières qualités de

VINS, EAUX-DE-VIE, WISKEYS, BIERES, CIGARES, Etc., Etc.,

A PRIX EXCESSIVEMENT REDUITS.

Leur CLUB WHISKEY n'est pas égale dans tout Winnipeg.

L'ENSEIGNE DE LA GROSSE BOUTEILLE a aussi été transportée au

No. 365, Rue Principale, WINNIPEG.

RICHARD & CIE.

2m 6,11,84

PREMIÈRE QUALITÉ DE

THES NOIRS ET JAPONAIS,

Bon thé noir	25c lb
Thé noir de choix	3 lbs pour $1.00
Thé noir (qualité supérieure)	50c lb
Bon thé Japonais	30c lb
Thé Japonais de choix	3 lbs pour $1.00
Thé Japonais (qualité supérieure)	50c lb

17 lbs. de beau sucre brun pour $1.00.

J. G. MILLS et Cie.,

368, Rue Principale. WINNIPEG.

Porte voisine du magasin de la Boule Rouge.

Manufacture de Laine

DE MANITOBA,

A Saint-Boniface, Manitoba.

LES SOUSSIGNÉS ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont et seront toujours prêts à remplir toute commande pour LAINE, ETOFFES, FLANELLES, TRICOTAGES, CARDAGE en rouleaux et en pièces.

Les ouvrages seront faits sous le plus court délai, et aux prix les plus réduits.

Les plus hauts prix du marché seront payés pour la laine.

L'on s'occupera aussi à casser le grain, et ce, à meilleur marché qu'ailleurs.

W. L. Tait & Cie.

1an 10 12 85.

THOS. W. TAYLOR

Relieur et Manufacturier De Livres Blancs,

13, RUE OWEN

Porte voisine de l'imprimerie du *Times*. WINNIPEG, Man.

9,3'8 1a

APPEL

DES

RR. SS. DE LA CHARITE

DE

SAINT-BONIFACE

POUR LA

CONSTRUCTION

D'UN

Nouvel Hopital.

Tout le monde sait que l'hôpital actuel est bien insuffisant. Presque tous les jours les Sœurs directrices de l'établissement, ont à refuser des malades qui sollicitent leur admission. Si les Sœurs avaient le moyen de construire l'édifice projeté, elles s'estimeraient très-heureuses d'en faire les frais seules et de ne rien dire, mais ne pouvant pas subvenir à cette dépense, elles osent se flatter qu'elles ne paraitront pas indiscrètes en sollicitant l'aide de leurs amis.

Non-seulement l'édifice projeté est destiné au soin des malades, mais le besoin en est si urgent que de pressantes sollicitations ont pu seules déterminer les Sœurs à songer à cette construction.

Monseigneur l'Archevêque en ayant donné l'autorisation, un bazar pourrait être préparé, on des listes de souscriptions ouvertes, pour aider à bâtir.

Saint-Boniface, 19 Avril 1886.

LOTERIE NATIONALE

— DE —

M. le CURE A. LABELLE

VALEUR DES LOTS

Première Série $50,000.00
GROS LOT, $10,000

Deuxième Série $10,000.00
GROS LOT, $2,500

GRAND TIRAGE FINAL

— DES —

LOTS

DE CETTE LOTERIE

Le 11 AOUT Prochain

Les Gros Lots seront tirés.

HATEZ-VOUS D'ACHETER VOS BILLETS!

COUT DU BILLET:
Premiere Serie $1.00
Deuxieme Serie .... 25 cts

Pour obtenir des billets, s'adresser soit en personne, soit par lettre enregistrée, à LANGEVIN & GAREAU, Saint-Boniface. Envoyez 5 cts pour port et enregistrement de l'envoi des billets. (Etats-Unis, 8 cts).

jno 16,3,86

PERSONNES ATTEINTES DE DEBILITE NERVEUSE.

On accorde un essai loyal de trente jours de l'usage de la célèbre ceinture voltaïque du Dr. Dye avec l'application du suspensoire électrique, pour le soulagement rapide et la guérison, permanente de la *débilité nerveuse*, perte de vitalité de force et de toutes sortes de douleurs. Aussi pour plusieurs autres maladies. On garantit un recouvrement complet de santé, de vigueur et de force. On ne court aucun risque. On recevra franc de port une brochure illustrée sous enveloppe cachetée, en s'adressant à VOLTAIC BELT CO., MARSHALL, MICH. 6m. 141 86.

BOIS A VENDRE.

Tremble, $4.00 la corde; scié, $4.50.
Epinette, $4.75 la corde; scié, $5.25.
Frêne, $5.50 la corde; scié, $6.00.
Le bois est délivré à domicile.

NAPOLÉON DESPATIS, Saint-Boniface, Man.

3m.1.5.86.

Santé est Richesse.

Traitement des Nerfs et du Cerveau, du Dr E. C. West, spécifique garanti pour l'hystérie, le vertige, les convulsions, les transports, la névralgie, le mal de tête, la prostration nerveuse causée par l'usage des spiritueux ou du tabac, l'insomnie, le dépression mentale, le ramollissement du cerveau conduisant à la folie et par suite à la débilité et à la mort, la vieillesse prématurée. Chaque boite contient le traitement d'un mois. Une piastre par boîte, ou six boîtes pour cinq piastres; expédition par la malle sur réception du prix. Nous garantissons que six boites guériront n'importe quel cas. Toute commande accompagnée de la somme de cinq piastres pour six boites sera remplie et nous y joindrons notre garantie écrite de remettre l'argent à l'acheteur si le remède ne le guérit pas.—John C. West et Cie., seuls propriétaires, Toronto, Ontario. En vente à Winnipeg, chez Rolls et Neelands, près du Bureau de Poste.

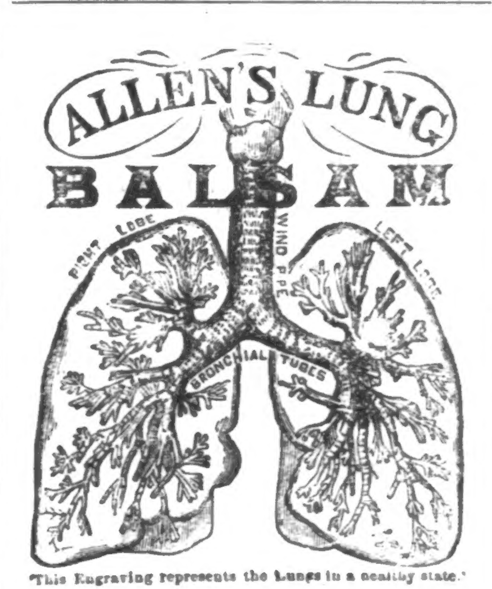
28 Decembre, 1882. 1a

$500 de Récompense!

Nous paierons la somme ci dessus pour tous les cas de maladie du foie, dyspepsie maux de tête, indigestions et constipation que nous ne pourrons pas guérir avec les Pilules Vegetales de West pour le Foie, lorsque les directions auront été suivies à la lettre. Elles sont purement végétales et ne manquent jamais de donner satisfaction. Elles portent une enveloppe de sucre. Grandes boites contenant 30 pilules, 25 cents. En vente chez tous les pharmaciens. Défiez-vous des imitations et contrefaçons. Les pilules authentiques ne sont fabriquées que par John C. West et Cie. "Les Fabricants de Pilules." 81 et 83 King St. East, Toronto, Ontario. Petits paquets d'essai expédiés gratuitement par la malle sur réception d'un timbre de 3 cents.

En ventes chez W. J. MITCHELL & CIE. Droguistes, Winnipeg, Manitoba.

28 Décembre, 1882. 1a



BAUME D'ALLEN

REMÈDE CONTRE LA

Consomption, la Toux, le Rhume, l'Asthme, le Croup

Et toutes les affections de la Gorge et des Poumons.

Il guérit la Consomption, quand tous les autres Remèdes ont échoué.

Recommandé par les Médecins, les Gardes Malades, par tous ceux en un mot qui en ont fait usage.

Il n'a jamais échoué dans son action.

Il n'a pas d'égal comme expectorant.

Il ne saurait faire de mal même au plus faible enfant.

Il ne contient pas d'Opium.

Chaque Bouteille porte les Directions.

En vente chez tous les Pharmaciens.

6f 83, 1a

Crédit Foncier Franco-Canadien.

Prêt sur Hypothèque pour cinq ou dix ans, sans fonds d'amortissement, et pour dix à vingt ans avec fonds d'amortissement. Taux de l'intérêt: pas plus que 8 par cent.

Le Fonds d'Amortissement s'applique au paiement de la dette et porte intérêt composé au taux de 8 par cent.

Ce mode offre autant d'avantages aux municipalités et aux arrondissements d'école, qu'il en offre aux particuliers.

L'emprunteur peut payer sa dette quand bon lui semble pourvu qu'il paie à la Compagnie une indemnité de trois mois d'intérêt.

La Compagnie n'a pas de sous-agents.

En s'adressant au soussigné, l'on peut se procurer des circulaires en Français ou en Anglais, qui donnent toutes les informations requises.

J. ROYAL, AGENT, Bureaux—Royal & Prud'homme, Rue Principale, Winnipeg.

no 23 10 84.



ECURIE DE LOUAGE.

RUE DUMOULIN.

En face de l'Hôtel Beauregard, Saint-Boniface.

M. Joseph Pélissier, propriétaire d'écurie de louage, de pension et de vente, donnera une attention spéciale aux chevaux et autres animaux malades qui lui seront confiés.

Saint-Boniface, 2 avril, 1884. 1an 2 3 84

La Consomption

POSITIVEMENT GUÉRIE.

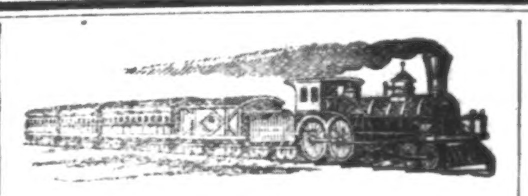
Toutes personnes atteintes de cette maladie désirant et être guéries devraient essayer LES CELEBRES POUDRES DU DR KISSNER CONTRE LA CONSOMPTION. Ces poudres sont la seule préparation connue qui guérisse la Consomption et toutes les maladies de la GORGE et des POUMONS: à la vérité, par la confiance que nous avons en elles, et aussi pour vous convaincre qu'il n'y a pas de blague, nous enverrons à tout patient, par la malle, franc de port, une boite gratis.

Nous n'exigeons pas votre argent que vous ne soyez parfaitement satisfaits de leurs pouvoirs curatifs. Si vous tenez à la vie ne différez pas d'essayer ces POUDRES, vu qu'elles vous guériront infailliblement.

Prix, pour une grande boîte $3, ou 4 boîtes pour $10, expédiées par tous les Etats-Unis ou le Canada, par la malle, sur reception de l'argent, adressez,

ASH & ROBBINS, 360 Fulton St., Brooklyn, N. Y

28 Décembre, 1882. 1a



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est Départ	Stations.	Allant vers l'Ouest. Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivee		Depart
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest. Départ	Stations.	Allant à l'Est Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	†10 35 p m
3 40 a m	Regina	9 30 p m
†6 25 a m 15 / †6 55 a m 14	Moose Jaw	5 / 14	†7 30 pm / †7 00 pm
† 1 2 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14 / 11 35 p m 11	Medecine Hat	16 / 13	1 12 40 a m / a †1 30 am
† 7 05 a m	Gleichen	4 10 p m
†10 35 a m 8 / 12 01 p m 1	Calgary	19 / 12	1 12 30 p m / a 11 50 a m
†4 25 p m	a 10 Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud Départ	Stations.	Allant vers le Nord Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivee		Depart
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Depart		Arrivée
†8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Depart		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. Départ	Stations.	Allant Sud. Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. Départ	Stations.	Allant à l'Est. Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. Départ	Stations.	Allant Nord-Est Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.

ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12,84.



LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME,

La Névralgie, Sciatique, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac la Goutte, l'Esquinancie, Inflammation du Gosier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générale du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux qui souffrent de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Medecines.

A. VOGELER & CIE. Baltimore, Md., U. S. A.



STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT,

De Naissances, Mariages et Sépultures.

LE Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé:

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant les régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardés en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Registres dûment certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général et dans le temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de registres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un registre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requis concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat qui lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des amendes n'excédant pas $50 et une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.

IMPRIMERIE

— DU —

JOURNAL "LE MANITOBA"

—:o:—

Nous executons sous le plus court delai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LS DEUX LANGUES

— TELLES QUE: —

CARTES D'AFFAIRES,

CARTES DE VISITES,

CARTES DE SOIRÉES,

PAN-CARTES,

CATALOGUES,

BROCHURES,

CIRCULAIRES,

ENTETES DE COMPTES,

MEMORANDUMS,

LETTRES FUNÉRAIRES,

ENVELOPPES,

PROGRAMMES,

PLACARDS, Etc., Etc.

— AUSSI —

TOUTES ESPECES DE

BLANCS et FORMULES

A L'USAGE DES

Corporations Municipales.

—:o:—

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA